



Hébergement des parents suite à dispute avec mon frère

Par soleil1952, le 04/10/2014 à 09:00

Bonjour,

Mon frère ,son épouse ,et leur fille ,vivaient dans la ferme familiale avec l'accord de mes parents propriétaires. Suite à une grave dispute, mes parents sont venus vivre chez moi, durant 7 ans. Ma mère est DCD ,sous mon toit, d'un affreux cancer. Je ne leur ai rien demandé en contre partie car je suis humaine et l'obligation alimentaire existe. Mon père a fait un séjour en clinique psychiatrique ,car complètement déboussolé par tout ça. Suite au DC de maman , ayant eu connaissance de donations à mon frère (les biens sont conséquents)et au vu de la faiblesse psychologique de mon père ,mon père a été mis sous tutelle et placé en maison de retraite par ma sœur et moi même. Je ne pouvais pas m'en occuper car je travaillais. J'ai accompagné ce dernier de mon mieux car nous l'avons mis volontairement dans la maison de retraite où j'étais infirmière. J'ai été la seule à "l'aider" durant 14 ans. Il vient de nous quitter ,hélas !La succession est ouverte et s'annonce très difficile avec mon frère qui ne veut rien entendre. Ma sœur est de mon côté.

Ai-je droit à un supplément pour tout ce que j'ai fait gracieusement envers mes parents ?je pense que ce serait juste. Et vous ? Que dit la loi ? merci de me répondre rapidement car la succession est ouverte et j'aimerais savoir.